

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ÉPREUVE EP1 : Analyse d'une situation professionnelle

UP1
Coef. : 4

Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant une analyse stylistique, esthétique et technologique d'un ouvrage réel ou figuré et de son contexte, d'en déduire les informations utiles à la préparation du travail qui lui sera confié.

Elle s'articule à partir d'un dossier technique établi conjointement avec les professeurs d'arts appliqués et les professeurs d'enseignement professionnel.

Cette épreuve doit mettre en évidence les compétences liées aux activités professionnelles suivantes :

- Prendre connaissance du travail à réaliser
- Relever les informations pertinentes (esthétiques, techniques, architecturales...) dans l'environnement de l'ouvrage
- Identifier des relations stylistiques, historiques
- Décoder des dessins de définition
- Proposer des solutions esthétiques et techniques en adéquation avec le cahier des charges et les moyens de fabrication
- Communiquer les informations techniques et les observations

Modes d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF) soit par épreuve ponctuelle.

Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales, repérées dans l'unité professionnelle UP1, du référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés. Elle comprend trois parties qui s'articulent avec un même ouvrage (réel ou figuré) d'étude.

1 – ANALYSE FORMELLE ET STYLISTIQUE

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir de documents historiques et/ou contemporains, de situer, d'analyser, de comparer l'ouvrage.

L'analyse formelle et stylistique porte sur les généralités et particularités des styles de décors français en relation avec l'architecture, l'ornementation, les techniques utilisées, les artistes ayant marqué leur époque... Des croquis et annotations doivent compléter l'étude.

Les compétences particulièrement visées sont :

- C1.01 : Collecter des informations
- C1.02 : Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques
- C4.02 : Émettre et recevoir des informations graphiquement et par écrit

Évaluation :

On prendra particulièrement en compte :

- la justesse des références stylistiques et historiques
- la pertinence des éléments choisis pour établir des relations
- la qualité formelle et plastique des relevés
- la lisibilité et l'organisation des planches de rendu

2 – RÉALISATION GRAPHIQUE

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ensemble de documents décrivant l'ouvrage, de procéder à une analyse (formes, couleurs, matières, textures...) le conduisant à proposer des solutions esthétiques et techniques dans une ou des conditions déterminé (es) : rapports forme - fonction, lignes de produit, produit et agencement, déclinaisons...

Les compétences particulièrement visées sont :

- C1.01 : Collecter des informations
- C1.02 : Décoder et analyser des documents esthétiques et techniques
- C2.01 : Élaborer une solution esthétique et technique
- C4.01 : S'exprimer oralement, graphiquement et par écrit

Évaluation :

On prendra particulièrement en compte :

- l'identification et l'exploitation des documents de référence (croquis, photographie, relevés, maquettes, fiches techniques) et les bases de données (iconographiques, techniques)
- le relevé d'informations et son usage
- la mise au point et/ou l'adaptation d'un projet d'art appliqué portant sur tout ou partie d'un décor
- la traduction d'une proposition en utilisant le graphisme (couleurs, matières, textures, croquis perspectif)
- la lisibilité des planches de rendu

3 - ANALYSE TECHNIQUE ET PRÉPARATION

Il s'agit de vérifier que le candidat est capable, à partir d'un ensemble de documents sur l'ouvrage et/ou une partie d'ouvrage (cahier des charges, fiches techniques...), de procéder à une analyse le conduisant à reconnaître des particularités technologiques, à proposer des solutions techniques, à en déduire une méthode de fabrication et à concevoir son poste de travail.

Le sujet comporte et s'appuie sur un « dossier d'exécution des ouvrages ». Celui ci est constitué des documents contractuels, écrits et graphiques, qui précisent les caractéristiques esthétiques et techniques :

- plan d'ensemble
- dossier technique et définition esthétique de l'ouvrage
- documentation ressources
- fiches techniques relatives à des matériaux et matériels
- consignes de travail...

Les compétences particulièrement visées sont :

- C1. 01 : Collecter des informations
- C1. 02 : Décoder, analyser des documents esthétiques et techniques
- C2. 01 : Élaborer une solution esthétique et technique
- C2. 02 : Établir les débits matières
- C2. 03 : Organiser et approvisionner le poste de travail

Évaluation :

On prendra particulièrement en compte

- la pertinence des solutions technologiques proposées
- l'adaptation du poste de travail
- la méthode retenue
- le respect des consignes de sécurité
- la qualité des documents produits (lisibilité, organisation)

I : Évaluation par contrôle en cours de formation :

L'évaluation comprend trois situations d'évaluation, organisées par l'établissement de formation. Elles sont organisées lors des activités habituelles de formation professionnelle. Elles s'intègrent dans la progression pédagogique prévue et correspondent au calendrier supposé le mieux adapté aux acquisitions des différentes compétences terminales de l'unité professionnelle UP1.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement.

La participation de professionnels est nécessaire.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs.

La proposition de note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et d'un professionnel associé.

La note définitive est délivrée par le jury.

Situation 1

ANALYSE FORMELLE ET STYLISTIQUE : 1 heure 30 à 2 heures (sur 20 points)

Situation 2

RÉALISATION GRAPHIQUE : entre 2 et 3 heures (sur 20 points)

Selon les supports d'étude et les attendus, elle peut être déclinée en 2 séquences.

Situation 3

ANALYSE TECHNIQUE ET PRÉPARATION : entre 2 et 3 heures (sur 40 points)

Selon les supports d'étude et les attendus, elle peut être déclinée en 2 séquences.

II : Évaluation par épreuve ponctuelle :

L'analyse d'une situation professionnelle a une durée globale de 7h et comprend trois parties constitutives :

1) ANALYSE FORMELLE ET STYLISTIQUE : durée 1heure 30 (sur 20 points)

Elle se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

2) RÉALISATION GRAPHIQUE : durée 3 heures (sur 20 points)

Elle se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

3) ANALYSE TECHNIQUE ET PRÉPARATION : durée 2 heure 30 (sur 40 points)

Elle se déroule obligatoirement en salle équipée de tables pouvant recevoir au moins trois formats A3.

ÉPREUVE EP2 : Réalisation d'ouvrages

UP2

Coef. : 9 (dont coef 1 pour la VSP)

Finalités de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat concernant la réalisation d'un décor, obtenue selon des méthodes et matériaux, significatifs de la pratique de base attendue par la profession.

Le candidat est conduit, à partir de documents définissant les ouvrages (ou parties d'ouvrage) et des moyens matériels fournis, à organiser matériellement son poste de travail, à réaliser tout ou partie des ouvrages.

Ces compétences sont liées aux activités professionnelles suivantes : fonction préparation, fonction réalisation.

Mode d'évaluation :

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit en contrôle en cours de formation (CCF) soit par épreuve ponctuelle.

Contenus de l'épreuve :

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales repérées U2 dans le référentiel de certification et des savoirs technologiques qui leur sont associés :

C2.03 : Organiser et approvisionner le poste de travail

C3.01 : Effectuer les opérations de coupe

C3.02 : Procéder à l'assemblage des étoffes et des matières premières

C3.03 : Appliquer la passementerie

C3.04 : Monter et régler les différents éléments

C3.05 : Réaliser les finitions

C3.06 : Contrôler le produit et réaliser le conditionnement

Évaluation :

On prendra plus particulièrement en compte :

- la bonne organisation du poste de travail
- la bonne utilisation des moyens
- la conformité de l'ouvrage réalisé avec sa définition
- l'aspect général de l'ouvrage
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité

1) Évaluation par contrôle en cours de formation

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les formateurs de l'établissement. L'évaluation s'effectue à l'occasion de deux situations d'évaluation, organisées par l'établissement de formation au cours de la deuxième année (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires en formation continue) et une situation d'évaluation dans l'entreprise au cours d'une ou des période (s) de formation en entreprise.

La proposition d'une note est établie par l'équipe pédagogique composée des enseignants du domaine professionnel et des professionnels associés. La note définitive est délivrée par le jury.

Situations d'évaluation en centre de formation

Elles sont organisées dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elles s'intègrent dans la progression pédagogique prévue et correspondent au calendrier supposé le mieux adapté aux acquisitions des différentes compétences terminales de l'unité professionnelle UP2.

Les documents d'évaluation sont préparés et fournis par les enseignants de l'établissement.

Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès verbal détaillé, établi par les correcteurs.

Séquence 1

RÉALISATION D'UN DÉCOR : entre 18 et 20 heures (sur 100 points)

La situation se décline en séquences nécessaires et suffisantes pour réaliser le décor, dans le délai prévu par le règlement d'examen. La participation de professionnels est nécessaire durant la dernière séquence de la situation.

Séquence 2

SAVOIR-FAIRE - DRAPER LES DÉCORS : entre 1 heure 30 minutes et 2 heures (sur 20 points).

Le savoir-faire Draper les décors est l'objet d'une séquence spécifique. Elle est complémentaire à la situation de réalisation d'un décor.

Situation d'évaluation en milieu professionnel

Elle comporte deux séquences d'évaluation d'égale importance, qui s'articulent en complément de celles menées dans le centre de formation. Contractées avec le chef d'entreprise ou le tuteur à partir d'activités repérées dans l'entreprise, les situations font chacune l'objet d'un document.

Les évaluations s'appuient sur des critères et des exigences établis sur la base du référentiel.

La synthèse de l'évaluation est effectuée dans l'entreprise par le tuteur et un enseignant du domaine professionnel. Ils proposent conjointement au jury une note en fin ou à la suite de la dernière période de formation en entreprise.

2) Évaluation par épreuve ponctuelle

La durée maximale est de 22 h. La présence d'une partie des correcteurs (formateurs et professionnels) est indispensable.

1) RÉALISATION D'UN DÉCOR : 20 heures maximum (sur 120 points)

Elle aboutit à la réalisation complète d'un décor.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : 20 minutes (sur 20 points)

La durée de l'entretien est compris dans l'horaire affecté à la réalisation d'un décor.

Selon un ordre de passage établi par les centres d'examen et au cours de l'épreuve de réalisation d'un décor, chaque candidat est interrogé oralement. L'entretien est conduit par deux membres de l'équipe de correction (enseignant et professionnel).

Les questions posées peuvent être variables entre les candidats. Elles seront toutes orientées à partir de la fabrication en cours (méthode, pratique du candidat) et selon des hypothèses sur les choix des matériaux, des finitions... Les centres d'examens fourniront aux responsables des entretiens les documentations complémentaires nécessaires.

Chaque entretien fera l'objet d'une fiche comprenant le résumé des questions posées, l'appréciation générale de l'oral et la note proposée au jury.

2) **Savoir-faire, Draper les décors** : entre 1 heure 30 minutes et 2 heures (sur 20 points).

Elle est complémentaire à la situation de réalisation d'un décor. Le déroulement de l'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé établi par les correcteurs.

Vie sociale et professionnelle

Son évaluation est intégrée à l'épreuve EP2. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de vie sociale et professionnelle évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

A) **Contrôle en cours de formation** :

Il se déroule sous la forme de deux situations d'évaluation. Celles-ci sont organisées en centre de formation.

Une proposition de note est établie, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

1) *Une situation d'évaluation écrite notée sur 14 points* :

Cette situation est organisée en dernière année de formation. Elle comporte deux parties :

1ère partie : Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure notée sur 7 points.

Les questions portent sur l'ensemble du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesures de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

Pour ce qui concerne la partie 4 : l'individu acteur des secours, seule la partie 4.1 « incendie et conduite à tenir » est évaluée dans cette partie.

2^{ème} partie : Un travail personnel écrit noté sur 7 points.

Ce travail permet d'évaluer la maîtrise de quelques compétences du programme à travers la rédaction d'un document de 2 pages maximum par le candidat. Il peut s'agir d'un travail relatif :

- à la prévention d'un risque professionnel : analyse ou participation à une action ;
- ou à une exploitation de documentation liée aux parties du programme relatives au parcours professionnel, à l'entreprise, au poste de travail ou à la consommation.

Ce travail ne fait pas l'objet d'une présentation orale.

2) Une situation d'évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points :

Cette situation est organisée au cours du cycle de formation.

L'évaluation des techniques de secourisme (sauveteur secouriste de travail (SST) ou attestation de formation aux premiers secours (AFPS) est effectuée, comme la formation, par un moniteur de secourisme conformément à la réglementation en vigueur.

B) Épreuve ponctuelle écrite – 1 heure :

Le sujet comporte une ou plusieurs questions sur chacune des 5 parties du programme.

Pour ce qui concerne la partie 3, relative à l'individu au poste de travail, l'évaluation privilégie l'identification et le repérage des risques professionnels ainsi que la sélection de mesure de prévention.

L'évaluation inclut obligatoirement l'un des risques communs à tous les secteurs professionnels : risques liés à l'activité physique, risques liés à la charge mentale, risque lié au bruit.

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie permet d'apprécier :

Les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;

Les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;

Les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A) Première situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc...).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc... ; cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

Deuxième partie (histoire-géographie) :

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation :

Première partie (français) :

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

Deuxième partie (histoire-géographie) :

Se référer à la deuxième partie de la situation n°1. Seule la dominante change (histoire ou géographie

→ Évaluation par épreuve ponctuelle

Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français) : 2 heures

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension). Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes) ; soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie) : 15 mn

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 MATHÉMATIQUES - SCIENCES

coefficient 2

UG 2

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général)

L'épreuve de mathématiques - sciences englobe l'ensemble des objectifs, domaines de connaissances et compétences mentionnés dans le programme de formation de mathématiques, physique - chimie des certificats d'aptitude professionnelle.

Objectifs

L'évaluation en mathématiques – sciences a pour objectifs :

- D'apprécier les savoirs et compétences des candidats ;
- D'apprécier leur aptitude à les mobiliser dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- De vérifier leur aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence ;
- D'apprécier leur aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

Modes d'évaluation:

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Évaluation par épreuve ponctuelle

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.
-

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;

L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;

L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

EG 3 ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE coefficient 1	UG 3
--	-------------

Arrêté du 22 septembre 2002 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les certificats d'aptitude professionnelle, les brevets d'études professionnelles et les baccalauréats professionnels.

L'épreuve se déroule dans les conditions définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive en lycées (BO n° 46 du 14 décembre 1995).

EG 4 LANGUE VIVANTE CCF ou épreuve orale : 20 mn	UG 4
---	-------------

Arrêté du 8 juillet 2003 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les CAP.

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

MODES D'ÉVALUATION

I CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION –

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation, d'une durée maximum de 20 minutes chacune, notées chacune sur 20 et choisies par l'enseignant évaluateur parmi les trois possibilités suivantes :

- A. Compréhension de l'écrit / Expression écrite,
- B. Compréhension de l'oral,
- C. Compréhension de l'écrit / Expression orale.

Une proposition de note est établie, qui résulte de la moyenne des deux notes obtenues.

La note définitive est délivrée par le jury.

A – Compréhension de l'écrit / expression écrite

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais de réponses en langue étrangère à des questions en langue étrangère portant sur le support.

B – Compréhension de l'oral

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel n'excédant pas quarante cinq secondes, entendu et/ou visionné trois fois, l'aptitude à comprendre le message sera évaluée par le biais de :

- soit un QCM en français,
- soit des réponses en français à des questions en français,
- soit un compte rendu en français des informations essentielles du support.

C – Compréhension de l'écrit / expression orale

A partir d'un support en langue étrangère n'excédant pas dix lignes, le candidat devra faire la preuve de sa capacité à comprendre les informations essentielles d'un message écrit, par le biais d'un compte-rendu oral en langue étrangère ou de réponses orales en langue étrangère à des questions écrites en langue étrangère portant sur le support.

II ÉPREUVE PONCTUELLE -

Épreuve orale ; durée : 20 minutes – Préparation : 20 minutes.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant:

- soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image),
- soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.

ÉPREUVE FACULTATIVE ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

(Arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle).

(Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général).

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne.

Évaluation par contrôle en cours de formation

L'évaluation repose sur la constitution et la présentation par le candidat d'un dossier permettant aux évaluateurs d'apprécier son parcours et ses résultats.

L'évaluation s'effectue lors de la dernière année de formation, au cours de deux situations successives et complémentaires qui sont de poids égal :

Dans les deux situations, l'évaluation est assurée par l'enseignant d'arts appliqués ayant assuré la formation dans la discipline et dans la mesure du possible, par le partenaire ayant participé à la formation dans l'ensemble optionnel.

Une proposition de note est établie, sur 20 points, qui résulte de l'addition de la note obtenue lors de la première situation d'évaluation et de la note obtenue lors de la deuxième situation d'évaluation. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation (à mi-parcours) : notée sur 10 points

Le candidat constitue un dossier de synthèse sur un thème qu'il a choisi.

Ce dossier, réalisé dans le cadre de l'enseignement et dans le temps scolaire comprend :

- D'une part, une étude concernant l'ensemble commun obligatoire du programme et portant sur l'un des trois domaines du design : de "produit", de "communication", d'"espace et d'environnement";
- D'autre part, une étude concernant l'ensemble optionnel et portant sur l'une des quatre options.

Les deux parties du dossier peuvent être mises en relation.

Limité à 10 feuillets au format A4, le dossier est composé :

- D'une recherche documentaire (textes, photographies, références, etc...);
- De productions issues des observations personnelles du candidat (croquis, photographies, images numériques, etc.) et de textes brefs.

L'évaluation prend en compte :

- La collecte, le choix, le classement et la hiérarchisation de l'information qui doivent être méthodiques ;
- L'exploration de la documentation qui doit être sélective et analytique.

Deuxième situation d'évaluation (en fin de formation) : notée sur 10 points

En s'appuyant sur le dossier de synthèse réalisé précédemment, le candidat poursuit l'étude dans les mêmes conditions par des recherches personnelles (esquisses, documents visuels rendant compte d'un projet de réalisation) traitant d'une question limitée, définie en accord avec le professeur d'arts appliqués, et éventuellement, avec le partenaire de l'ensemble optionnel.

Cette partie est limitée à 5 feuillets au format A3 maximum.

Le dossier ainsi complété est présenté oralement par le candidat aux évaluateurs au cours d'un entretien d'une durée maximale de 10 minutes.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées ;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond à un cahier des charges limité;
- Que les choix sont justifiés ;
- Que la présentation est claire, exprimée dans un langage correct et précis, utilisant le vocabulaire technique approprié.

Évaluation par épreuve ponctuelle – durée 1h30

Le sujet est composé d'un ensemble de documents visuels, assorti de consignes précises.

Dans une première phase, le candidat produit une analyse écrite et graphique de la documentation fournie. En s'appuyant sur cette analyse, le candidat produit ensuite une réalisation bidimensionnelle simple, située dans le champ des arts appliqués mis en relation avec l'un des quatre domaines de l'ensemble optionnel, au choix du candidat.

L'évaluation s'appuie sur les critères fournis par les référentiels. Elle vérifie notamment :

- Que l'exploration de la documentation est sélective, analytique et graphiquement expressive ;
- Que l'expérimentation est ouverte et que diverses pistes sont explorées;
- Que la proposition est formellement satisfaisante et qu'elle correspond au cahier des charges.